



# **COMMUNE DE LA NEUVILLE-ROY**

## **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **Du Lundi 4 Juin 2012 à 20h30**

Le lundi 4 juin 2012, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur LAFFERRERE, Maire

**Présents** : Mrs, Mmes LAFFERRERE, MICHEL, VASSEUR, LEAL, LEFEBVRE, MARCEAU, LESUEUR, LABBE, VALAT, KRAL, VAN VOOREN, GREVIN.

**Absents** : Mme SIX a donné procuration à Mme KRAL, M. BELLOY à M. VALAT,

**Secrétaire** : M. Thomas LESUEUR

---

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à toute l'assemblée. Il fixe la date du prochain conseil municipal au Lundi 9 juillet 2012 à 20h30.

#### **1/ Désignation d'un secrétaire de séance.**

M. Thomas LESUEUR est désigné Secrétaire de séance.

#### **2/ Approbation du dernier procès - verbal.**

Le procès-verbal du dernier conseil est approuvé à l'unanimité des membres.

#### **3/ Adhésion à l'A.D.T.O. (délibération 2012-06-021)**

**ASSISTANCE DEPARTEMENTALE POUR LES TERRITOIRES DE L'OISE - ACTIONNARIAT - COTISATION – APPROBATION DES STATUTS – DESIGNATION DU REPRESENTANT A L'ASSEMBLEE GENERALE**

Monsieur le Maire rappelle que l'assemblée générale constitutive de la Société Publique Locale "Assistance Départementale pour les Territoires de l'Oise (ADTO)" a adopté les statuts et a procédé à l'élection des membres du conseil d'administration et du bureau.

Le siège de l'ADTO est fixé à BEAUVAIS, 10 rue des Teinturiers

Compte tenu de son intérêt général, Monsieur le Maire propose que la commune y adhère, approuve les statuts de l'ADTO, s'engage à acquérir une action d'un montant de 50 € (plus 25 € de frais d'enregistrement) et s'engage à verser l'abonnement dont le montant est fixé par le conseil d'administration.

Le montant de l'action étant en section d'investissement, le Conseil Municipal prend l'engagement d'inscrire les dépenses au compte 271.

L'abonnement est annuel. Il part du 1<sup>er</sup> jour du mois qui suit le visa de la Préfecture jusqu'au 31 décembre de la même année. Le montant a été fixé par le conseil d'administration du 09 mai 2011 à 1€ HT/habitant.

Il est basé sur la population municipale, tel qu'il ressort annuellement du décret publié par l'INSEE

Monsieur le Maire se propose, en sa qualité de maire, de représenter la commune au sein de l'assemblée générale.

Les membres du Conseil Municipal de La Neuville-Roy décident à l'unanimité :

1. D'adhérer à la société Publique Locale : Assistance départementale pour les territoires de l'Oise
2. D'approuver les statuts de l'ADTO
3. De S'engager à verser une cotisation dont le montant a été fixé par le conseil d'administration lors de sa réunion du 07 décembre 2009. Cette somme sera inscrite au budget 2012.
4. De Déléguer le Maire pour représenter le syndicat au sein de l'assemblée générale.

#### **4/ Encaissement chèque de sinistre (délibération 2012-06-022)**

Monsieur le Maire rappelle l'incident de voiture intervenu au square d'Otelet. L'assurance adverse a envoyé un chèque d'un montant de 1237.86 euros. Ce chèque correspond à l'intégralité des dépenses engagées pour les réparations. Ces réparations ont été effectuées.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal acceptent ce remboursement et autorisent monsieur le Maire à le présenter au Trésor Public.

### **5 / Demande de subvention au Conseil général de l'Oise pour le vitrail de l'Eglise (délibération 2012-06-023)**

Monsieur le Maire rappelle que l'église, inscrite à l'inventaire des monuments historiques, a été restaurée d'une part il y a cinq ans: les meneaux du chœur de l'église, et d'autre part il y a trois ans sa toiture et la reprise du devant de son édifice.

Cependant, aujourd'hui, la verrière n°6, a été gravement endommagée par les intempéries et menace à ce jour de tomber.

Composé de verre clair, ce vitrail ne tient plus à grand-chose et demande qu'une restauration rapide se réalise, accompagnée d'une protection grillagée.

**Le projet est estimé à 4 785.92 euros hors taxes pour le vitrail et 1590.62 euros pour la protection grillagée, soit un total de 6 376.54 euros H.T.**

Pour la réalisation de ces travaux et après consultation des services de M. COLLET, du Conseil Général, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter l'aide du Conseil Général de l'Oise pour une subvention de 50 %.

La commune ne manquera pas, lors des publications internes ou auprès des médias de citer la participation du Conseil Général de l'Oise.

A l'unanimité, les membres du conseil décident :

1/ de solliciter le Conseil Général pour l'obtention d'une subvention en Urgence pour la réparation du vitrail n°6 selon le plan de financement suivant :

<b>MONTANT DES TRAVAUX (H.T.)</b>	:	<b>6 376.54 Euros</b>
<b>FINANCEMENT :</b>		
Subvention du Conseil Général	:	3 188.27 Euros
Commune	:	3 188.27 Euros
Autre	:	-
T.V.A.	:	1 249.80 euros
<b>TOTAL H.T</b>	:	<b>6 376.54 Euros</b>

2/ d'inscrire la dépense pour un montant total de 7 626.34 au compte 21318 opération 71

### **6/ Décision Modificative n°1 (délibération 2012-06-024)**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que les deux délibérations entraînent une décision modificative du budget. Après présentation et débats, les membres du conseil, à l'unanimité décident de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2012 :

#### **CREDITS A OUVRIR**

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	21318	71	AUTRES BATIMENTS PUBLI.	7 700.00
27	271	OPFI	TITRES IMMOBILISES DROITS DE PROPRIETE	100.00

#### **CREDITS A REDUIRE**

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
020	020	OPFI	DEPENSES IMPREVUES	-7 800.00

### **7/ Informations et questions diverses**

Monsieur le Maire informe de différentes dates de rendez-vous :

- Samedi 9 juin – Fête Communale – Manège Forain
- Samedi 10 juin - Fête communale – Spectacle "Song Système "- 16h30
- Dimanche 10 juin 2012 – 1er tour des législatives
- Dimanche 17 juin – 2ème tour des législatives
- Samedi 23 juin – Fête des enfants "Les enfants d'Abord" - Feux de la Saint Jean en soirée
- Mercredi 27 juin de 16h30 à 18h00 permanence du service Technique de la Communauté de Communes – Aides à la rénovation des bâtiments.
- Jeudi 12 Juillet – sortie Astérix
- Vendredi 13 Juillet – retraite aux flambeaux – feux d'artifice

- Samedi 14 juillet – Cérémonie patriotique –
- Mercredi 24 juillet - de 16h30 à 18h00 permanence du service Technique de la Communauté de Communes – Aides à la rénovation des bâtiments.
- Jeudi 20 septembre – Sortie du C.C.A.S.

Il rend compte :

1. Des actes de vandalisme perpétrés sur la commune par diverses personnes de différents âges. Il demande que chaque habitant lui signale toutes anomalies, tous faits marquants. *"Que ceux qui voient sachent aussi le dire"*.
2. De sa rencontre avec les membres de la Chambre de Commerce, de la Communauté de Communes dans le cadre du FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) pour la mise aux normes de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite aux différents commerces de la commune.
3. De la mise en place par la Communauté de Communes d'une permanence des services techniques pour présenter les différentes aides à la rénovation de l'habitat.
4. De l'attribution des subventions pour les dossiers déposés pour 2012 à savoir: Le columbarium, l'aménagement de la rue du Puits Notre Dame, le changement de copieur.
5. De sa rencontre avec les responsables de la Banque Postale et des constats faits de la fréquentation de la poste et de l'éventuelle mise en place d'un guichet tenu par un agent communal.
6. Du titre Départemental de Maxime D'HAYER, champion de la Somme de tir au pistolet. Tout le Conseil municipal lui adresse ses félicitations.
7. D'un courrier reçu par M. HERVE Yves, et donne lecture de son contenu aux membres du Conseil.
8. D'un don fait à la commune d'un portrait peint de Fernand PENNELIER, ancien maire de la commune, par Madame LEVASSEUR Gabrielle.
9. Du versement dans le cadre du Fonds de Péréquation de l'Intercommunalité et des Communes de la somme de 4 000 euros à la commune. Cette somme sera soumise aux votes des délégués communautaires.

Il remercie :

1. Vivement, les personnes qui sont intervenues lors d'une agression à la personne, rue de la Gayolle.
2. Il remercie l'association Photo cinéma pour l'organisation de la brocante et l'association du tennis pour sa redynamisation.

Monsieur le Maire propose un tour de table.

- Monsieur MICHEL informe qu'il a commandé, dans le cadre de la réserve parlementaire d'Olivier Dassault pour un montant de 12 500 euros TTC , une saleuse, un rotor articulé et différents outils pour le service technique. Il présente le dossier du copieur, les différentes propositions. Les membres du Conseil lui font confiance. M. VALAT propose de céder une imprimante couleur Laser dont il ne se sert pas. Monsieur MICHEL poursuit en annonçant que M. DUFFOTEL continuait à consulter les propriétaires des terrains situés derrière l'Eglise. Il termine en informant que Madame NAUDI, responsable de l'équipe paroissiale déménageait, que la paroisse de LA Neuville-Roy allait être rattachée à la paroisse de Maignelay-Tricot avec la nomination d'un nouveau curé.
- Monsieur VASSEUR rend compte, une nouvelle fois, des difficultés rencontrées dans le projet du RPC, des problèmes de financement et d'engagement des communes. Il présente les différentes manifestations organisées à l'occasion de la fête patronale, du feu de la Saint Jean et du 14 juillet.
- Madame LEAL informe que les inscriptions pour le centre de loisirs du mois de juillet se dérouleront le samedi 9 juin à la salle des associations entre 14h00 et 16h00.
- Madame MARCEAU fait part que l'éclairage est allumée tardivement le matin. Monsieur le Maire lui fait part que tout le réseau d'éclairage public vient d'être équipé de lampe sodium, que l'entreprise LAMART est en train de régler les différentes armoires électriques, tout nouvellement équipées de capteurs "crépusculaires" (interrupteur non plus Horloge horaire, mais en fonction de l'intensité de la lumière). Ces réglages se font en ce moment.

- Madame KRAL s'étonne d'avoir trouvé dans les bennes situées derrière la salle des fêtes: friteuse, serpillères et autres déchets dans la benne à vêtements.

N'ayant plus d'informations, ni de questions, Monsieur le Maire lève la séance à 22h00.

Conformément au décret 2010-783 du 8 juillet 2010, la séance du conseil municipal du 04 juin 2012 a comporté quatre délibérations comme suit :

1	Adhésion à l'A.D.T.O.	(délibération 2012-06-021)
2	Acceptation d'un chèque de sinistre	(délibération 2012-06-022)
3	Demande de subvention Conseil Général – Vitrail n°6	(délibération 2012-06-023)
4	Décision modificative n° 1	(délibération 2012-06-024)

Claude LAFFERRERE		Guillaume LABBE	
Thierry MICHEL		Jean-François VALAT	
Olivier VASSEUR		Annick KRAL	
Martine LEAL		Xavier VAN VOOREN	
Philippe LEFEBVRE		Béatrice GREVIN	
Nathalie MARCEAU		Valérie SIX	
Thomas LESUEUR		Jean BELLOY	